

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAL DU 12 JUIN 2019

2019/34 DÉCISION MODIFICATIVE N°2

Les crédits inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2019 font l'objet en cours d'année de modifications.

Aussi, il vous est proposé les modifications à intervenir dans nos documents budgétaires (section investissement).

ADOPTE A LA MAJORITE,

Abstentions : Mme ACS - M. HENRI (pouvoir) - M. DUEZ – M. MOMBOISSE.

Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour expédition conforme,

Le Maire de Lomme